



18, avenue de CANTELOUBE,
15000 AURILLAC

04 71 64 97 66 (école en journée)

06 83 39 14 33 (président)

<http://calandreta-aurillac.blogvie.com>

**Ecole laïque bilingue gratuite
CALANDRETA DEL VERNHAT**

**Dossier de
présentation**

La Calandreta D'AURILLAC, qui est ce ?

Calandreta est une école **associative**.

Chaque parent est membre de droit du conseil d'administration dont le bureau actuel est composé de :

- **Bernard GIACOMO, président de l'association,**
- **Joseph DIAFERIA, vice-président**
- **Marie Amélie GATEAU, secrétaire,**
- **Marie CHAUSY, trésorière**
- **Marie Thérèse BESSAM trésorière adjointe,**
- **Franck BAUDIER, membre**

L'association ne peut exister que grâce à l'appui de tous les membres bénévoles de l'association, parents d'élèves et autres adhérents donateurs.

L'équipe pédagogique est composée de :

- **Pierre RAYMOND, directeur et enseignant ;**
- **Michèle CANET assistante pédagogique en charge de la maternelle**
- **Chantal FLORY aide maternelle.**
- **Justine RAMOUSSE, aide maternelle, en service civique,**

LES CALANDRONS

Un peu d'histoire

En 1979, à Pau et à Béziers, des groupes de parents se mobilisent pour créer des écoles en langue occitane pratiquant une pédagogie active.

Les fondateurs n'en doutent pas : *Calandreta* sera publique, laïque et gratuite. L'ouverture de ces écoles sera suivie dans les deux ans de quatre autres, Toulouse, Montpellier (Clapas), Oloron (64), La Teste de Buch (33) avec comme perspective une intégration rapide dans le service public.

A ce jour, il existe [53](#) écoles calandreta. La prise en charge de ces écoles par l'Éducation Nationale a été demandée aux gouvernements successifs, depuis les débuts de Calandreta, contemporains du projet Savary de "grand service public".

En 1994, le Ministre de l'Éducation Nationale François Bayrou propose, dans le cadre de la loi de 1959, le statut d'école privée sous contrat d'association : le "caractère propre" de *Calandreta* est constitué du bilinguisme d'immersion (qui implique des effectifs réduits), de la pédagogie innovante et de la laïcité.

En juillet 1998, le rapport remis au Premier Ministre par Bernard Poignant sur les "Langues et Cultures Régionales" propose d'avancer vers un nouveau statut d'"Établissement d'Intérêt Public", qui correspond à une revendication de nos associations.

En avril 1999, la République signe la Charte Européenne des langues régionales et minoritaires et le ministère de l'Éducation Nationale ouvre des négociations visant à doter nos écoles d'un statut public.

Calandreta a créé un [centre de formation pédagogique occitan](#) pour les enseignants Aprene à Béziers.

Calandreta a ouvert des collèges à Montpellier, à Pau, des projets d'autres collèges mûrissent ailleurs, notamment à Toulouse, Pézenas.

Souhaitant développer l'apprentissage des autres langues latines, elle crée un institut de recherche (Latinitas).

La pichona istòria de nòstra escòla...

Une petite histoire de notre école...

Notre école a ouvert ses portes le 29 avril 1997. Après une interruption de juin 1998 à août 1999, elle a réouvert en septembre 1999 et fonctionné depuis sans discontinuer. L'association qui porte ce projet, existe depuis 1995. La déclaration est parue au Journal Officiel du 27 septembre 1995. Les membres de l'association sont des parents d'élèves et des sympathisants du projet pédagogique et culturel de *Calandreta*. L'association est affiliée à la Fédération régionale Auvergne/Velay des *Calandretas* et à la Confédération occitane des écoles *Calandretas*.

Lo projet pedagogic de las Calandretas.

Le projet pédagogique des *Calandretas*

Notre école a un projet pédagogique spécifique qui engage enseignants et parents. Elle prend place dans la dynamique des écoles *Calandretas*, initiée il y a plus de 30 ans.

Il faut savoir que ces écoles sont aujourd'hui au nombre d'une cinquantaine, réparties sur 17 départements plus deux collèges. Elles scolarisent près de trois mille enfants. Elles emploient 182 professeurs, 223 employés non enseignants.

Voici les détails de ce projet :

POUR UNE EDUCATION BILINGUE

Calandreta a pour objectif d'installer les conditions d'un véritable bilinguisme en transmettant l'occitan à côté du français.

Pour cela, dans les classes, la seule langue utilisée par l'enseignant est l'occitan. L'apprentissage de cette langue se fait alors naturellement puisqu'elle devient outil d'acquisition d'un savoir.

Le projet pédagogique de *Calandreta* est celui d'une école qui permette de transmettre à nouveau l'occitan aux enfants : c'est par là que « l'aventure » a commencé, il y a plus de 24 ans.

Ce sont des enseignants et des parents de jeunes enfants, membres par ailleurs d'associations de promotion de la langue et de la culture occitane, qui ont initié le mouvement pédagogique des écoles *Calandretas*. Ils se sont inspirés de ce qui se faisait pour d'autres langues (le basque, le breton, mais aussi pour le français au Québec) pour créer des écoles associatives pratiquant le bilinguisme précoce par immersion.

Les enseignants ont aussi développé la pédagogie dite institutionnelle : inspirée de Célestin Freinet, cette pédagogie vise à mettre en place des moments et des lieux d'échanges au sein de la classe (les institutions), en partant du principe que la classe est de fait une « micro-société ».

Les « institutions » servent donc à gérer cette vie en collectivité (C'est une explication très simplifiée que nous vous faisons ici).

Le lien ancien entre écoles *Calandretas* et le mouvement de la pédagogie institutionnelle permet aujourd'hui d'intégrer la connaissance de ces méthodes pédagogiques à la formation des enseignants des *Calandretas*.

Enfin, les écoles *Calandretas* se lient aux différents acteurs de la culture occitane, et favorisent ainsi l'expression des enfants en occitan en dehors de l'école. Ce sont des écoles associatives : leurs échanges avec le monde associatif, toujours riche d'initiatives culturelles et sociales, notamment en matière de langue et de culture occitanes, en sont favorisés. Elles peuvent aussi développer des centres de loisirs associés aux écoles (C.L.A.E.). Des équipes d'animateurs occitanophones y proposent des activités pour tous les enfants, les mercredis et pendant les vacances scolaires, mais aussi des interventions dans les classes (accueil, repas, garderies périscolaires, sorties). Ces C.L.A.E. sont des espaces complémentaires de l'école. Ils contribuent à l'immersion linguistique.

TRANSMETTRE L'OCCITAN ET LE FRANÇAIS = ENSEIGNER EN OCCITAN ET EN FRANÇAIS

Les écoles *Calandretas* partent du constat que le seul facteur déterminant qui fait un enfant bilingue voir plurilingue est la présence d'un bain linguistique adéquat à l'âge du langage (approximativement avant l'âge de sept ans). Ce langage comme faculté ne se construit qu'une fois au cours d'une vie. Apprendre l'occitan, s'est aussi donner du sens à l'apprentissage d'une seconde langue. Elle s'impose par sa réalité géographique et culturelle bien vivante.

L'apprentissage d'une langue sera valorisé si elle sert à communiquer au quotidien dans l'école et surtout vers l'extérieur (sorties, correspondances, intervenants, spectacles...). Les locuteurs occitanophones sont nombreux et toujours intéressés à faire vivre leur langue.

Le bain linguistique précoce en occitan (le fait que l'équipe éducative utilise exclusivement l'occitan) est donc la méthode utilisée dans l'école dès la maternelle.

Ainsi, jusqu'à la fin du C.P., l'occitan sera la langue utilisée par l'équipe éducative.

L'apprentissage de cette langue se fait alors naturellement puisqu'elle devient outil d'acquisition d'un savoir.

Les enfants, quant à eux, acquerront peu à peu l'occitan, selon trois stades qui existent pour l'acquisition de toute langue :

- le seuil de compréhension,
- le seuil de communication,
- le seuil de conceptualisation.

Le seuil de compréhension est, en général, rapidement atteint dès la petite section de maternelle par l'utilisation constante d'une langue dont le vocabulaire est en relation directe avec le vécu quotidien de l'enfant, ses centres d'intérêt immédiats et ses compétences.

Ce n'est que lorsque le seuil de communication a été atteint, en particulier au niveau des [institutions pédagogiques](#), que l'échange enfant-enseignant peut se faire en occitan et que la langue prend son sens réel de véhicule d'enseignement et d'outil pour l'acquisition du savoir.

Le seuil de conceptualisation est en général atteint avant la fin de la scolarité en maternelle. Ce n'est qu'à ce stade que l'enfant peut avoir une utilisation complexe de la langue tant dans son rôle d'outil que dans son utilisation à des fins scientifiques (mathématiques par exemple). L'enfant est alors en situation optimale pour l'apprentissage systématique de la lecture, de l'écriture et des opérations mathématiques de base en occitan. Les écrits travaillés en classe, jusqu'à la fin du C.P., se font majoritairement en occitan. Ceux-ci sont pour la plupart des productions d'enfants. En apprenant à lire l'occitan, ils apprennent à lire. « *On n'apprend à lire qu'une fois, puis on transfère à l'autre langue avec les adaptations nécessaires. Peu importe la langue dans laquelle l'enfant aborde l'écrit, pourvu qu'il ait déjà l'oral de son écrit et ... le désir de passer à l'écrit.* » (Gilbert Dalgalian - linguiste)

Cette démarche pédagogique s'inspire de travaux de linguistes et psycho-linguistes (Claude Hagège, Jean Petit, Gilbert Dalgalian) et d'expériences d'écoles étrangères, canadiennes en particulier, pratiquant le bilinguisme d'immersion.

DEVELOPPER LE BILINGUISME PRECOCE

Le bilinguisme, c'est le fait de parler deux langues. Acquérir cette capacité très jeune, c'est plus que de parler, lire et écrire dans deux langues, c'est avoir spontanément la faculté de passer d'une langue à l'autre, parce-que l'on a intégré la façon dont fonctionnent les langues, plutôt que d'avoir besoin qu'on nous l'explique.

Les enfants bilingues très jeunes ont aussi un autre avantage : celui de pouvoir percevoir et prononcer un plus grand nombre de phonèmes (sons). En effet, le fait de n'entendre et de ne savoir parler qu'une seule langue (l'unilinguisme) restreint très rapidement les capacités de l'enfant dans la perception et la prononciation de sons étrangers au français. **L'occitan est pour cette raison une ouverture vers les autres langues notamment les langues romanes.**



« L'éducation plurilingue, c'est mettre en symbiose la petite région et le grand ensemble géopolitique, l'enracinement et l'ouverture, l'unité dans le respect de la diversité. »

Gilbert DALGALIAN (linguiste)

La pédagogie active associée au bilinguisme

Calandreta pratique une pédagogie active, dite *institutionnelle*, inspirée de la pédagogie FREINET.

Ses objectifs sont de contribuer à l'épanouissement de l'enfant, d'assurer son développement cognitif, d'apprendre à apprendre, de lui permettre d'acquérir des connaissances, des savoirs, en référence aux programmes officiels de l'Éducation Nationale.

Calandreta développe les dispositifs qui visent à :

- donner la parole aux enfants,
- les rendre autonomes,
- réguler la vie de groupe,
- ouvrir sur l'extérieur de l'école,
- assurer une continuité de la maternelle au C.M.2,
- s'appuyer sur la réalité pour donner du sens (journal scolaire par exemple).

Pour cela *Calandreta* :

- forme des enseignants qui sont les porteurs du projet,
- réduit les effectifs des classes afin de garantir un enseignement à l'écoute du rythme de chaque enfant,
- met en place, de façon progressive dès la maternelle, des institutions pédagogiques qui sont les outils d'apprentissage de l'école primaire.

Les différentes institutions pédagogiques de *Calandreta*

Le "qué de nòu ?" (Quoi de neuf):

C'est généralement la première institution mise en place dès la petite section. Il a lieu une à deux fois par semaine et fait le lien entre l'école et la maison. C'est un temps privilégié d'expression et d'échange à partir du vécu et de l'imaginaire des enfants et ceci à l'intérieur du groupe. C'est généralement là que les enfants commencent à parler occitan à l'aide des phrases rituelles de ce moment.

Lo bilanç meteò :

Il se fait au cours du regroupement de fin de journée. Les enfants expriment par un geste (main ouverte : soleil ; main fermée : nuage) leur vécu de la journée. Cette institution prépare le conseil.

Lo conseilh :

C'est l'institution de régulation et de décision. Il comporte des règles précises. Lever la main pour prendre la parole, ne pas couper la parole, écouter les autres. Un président donne la parole et mène le conseil, un secrétaire note, ceux qui veulent parler et ce qui est dit. Le conseil se compose de plusieurs temps : les informations, les propositions, les questions, les critiques et les félicitations. C'est là que sont décidées les lois de la classe. Il se met en place dès la moyenne section. Ce conseil veille au respect des lois fixées et peut le cas échéant donner des sanctions décidées en commun.

Los mestiers

Il s'agit de la prise en charge par les enfants des tâches collectives comme par exemple : responsable des étiquettes, du soin aux plantes, ou du goûter, etc. Les métiers permettent de responsabiliser l'enfant. Ils sont effectués lors de moments bien définis dans la journée ou dans la semaine. C'est en conseil que se fait le choix des métiers.

Los tauliers :

Les activités sont choisies par les enfants parmi plusieurs propositions. Le système d'ateliers permet à l'enfant d'avoir des relations de groupe avec un ou deux enfants et de s'y situer, de réellement choisir selon ses désirs, ses goûts, entre plusieurs activités.

Lo jornal :

Créé par les enfants, il est diffusé périodiquement. Il permet aux enfants de communiquer leurs créations (textes libres) et d'informer sur leur vie de groupe.

La correspondencia :

C'est un échange avec un autre groupe soit individuel soit collectif. Elle se concrétise par de nombreux moyens : écrits, dessins, créations, rencontres. Elle permet de placer l'enfant dans une situation de rencontre, de création, d'exploitation de l'écrit.

Las cenchas :

Il s'agit d'un outil de co-évaluation (maître-enfant) qui permet à l'élève de progresser dans ses apprentissages en respectant son rythme. Les ceintures peuvent être comparées à celle du judo où l'élève expérimenté grandit en couleurs et en compétences.

La moneda :

C'est une monnaie interne à la classe sans rapport avec la "vraie" monnaie extérieure. Il s'agit d'une récompense symbolique des efforts faits par les élèves. Ceux-ci peuvent utiliser cette monnaie lors du marché hebdomadaire. Ils peuvent aussi être amenés à payer les amendes obtenues pour le non respect des règles de vie.

L'association et l'école

L'association, à laquelle chaque parent est appelé à adhérer, est garante du projet et joue un rôle de gestion, afin d'assurer avec les enseignants le bon fonctionnement de l'école.

Les ressources de l'association proviennent des collectivités locales (subventions ou mise à disposition de locaux, de matériel, de personnel), des adhérents (cotisations), des actions menées par les parents, et, exceptionnellement, du soutien de la Confédération des *Calandretas* ; les membres de l'association payent une cotisation annuelle.

Les parents peuvent s'impliquer au niveau de la classe de leur enfant et au niveau de l'école.

LA VIE DES CLASSES :

La collaboration enseignants-parents peut se faire pédagogique sous forme :

- d'interventions de parents dans la classe, pour l'animation d'activités bien précises.
- de réunions d'informations pédagogiques trimestrielles à l'initiative de l'enseignant.
- de réunions de parents par classe, qui constituent un espace d'informations et de consultations avec le conseil d'administration qui se réunit tous les mois.
- de rencontres à thème : pédagogie, bilinguisme, fonctionnement de Calandreta ...

LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF DE L'ECOLE :

Il est confié au Conseil d'Administration, et au bureau de l'association, qui s'appuient sur des commissions spécifiques (où doivent s'investir les parents), la Fédération régionale et la Confédération des *Calandretas*.

L' AMASSADA GENERALA (A.G.) :

L'A.G. ordinaire a lieu une fois par an en début d'année scolaire ; elle statue sur les différents points à l'ordre du jour, notamment le bilan d'activité de l'année écoulée, le projet pour l'année à venir, les comptes et le budget ; elle procède à l'élection des membres du conseil d'administration parmi les adhérents volontaires. Des A.G. extraordinaires peuvent se tenir en fonction des nécessités de l'actualité.

LO CONSELH D'ADMINISTRACION (C.A.) :

Il est l'organe de décision et le représentant de l'association. Il est élu par l'Assemblée générale, et se réunit une à deux fois par mois. Un délégué de l'équipe enseignante est présent ainsi que tous les parents de l'école qui souhaitent y participer de façon occasionnelle ou régulière.

LO BUREU :

Le bureau est élu par le conseil d'administration parmi ses membres ; il est composé d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier, éventuellement assistés d'un vice-président, d'un secrétaire adjoint et d'un trésorier adjoint, et des responsables des commissions. Il se réunit lors des réunions du C.A., mais peut également se réunir seul quand nécessaire.

LAS COMMISSIONS :

Les commissions sont des lieux de réflexion, de propositions et d'actions. Elles sont mises en place par le C.A. et travaillent en lien avec les parents, les enseignants et selon leurs attributions, avec la Confédération des *Calandretas*.

Elles sont composées d'un responsable membre du C.A. et de tous parents volontaires. La liste ci-après est plutôt théorique, toutes les commissions ne fonctionnent pas simultanément et durablement ; d'autres peuvent apparaître en fonction des besoins. Ex : Commission gestion, commission communication, commission pédagogique.

Vision d'ensemble du mouvement *Calandreta*:

Fédérations départementales et régionales (Aquitaine, Auvergne-Velay, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Provence), Confédération des *Calandretas* :

Les fédérations régionales et départementales et les associations locales sont toutes affiliées à la "confédération occitane des écoles associatives laïques *calandretas*", qui s'est donné les objectifs suivants:

- **représenter le mouvement *Calandreta* au niveau national, et mener les négociations au niveau du Ministère de l'Éducation Nationale ;**
- **apporter son appui aux relations de *Calandreta* avec les collectivités territoriales**
- **sur demande des présidents de fédérations régionales aider à résoudre les questions ayant trait à la gestion des associations ;**
- **arbitrer les choix qui engagent la vie de *Calandreta* (questions relatives aux finances, personnel enseignant, relation avec les préfetures et les rectorats, la presse, ...) ;**
- **inspirer la vie de l'association et en définir la ligne de conduite ;**
- **gérer les centres de formation de *Calandreta* ;**
- **développer les relations au niveau français (autres écoles régionales inspirées de principes pédagogiques proches et l'univers occitan) et accroître les relations au niveau européen (parlement de Strasbourg, Comité des Régions, commission européenne) ;**
- **mener un travail de recherche sur l'avenir de nos activités ;**
- **assister autant que possible aux réunions des Fédérations des *Calandretas* ;**
- **animer les congrès bisannuels, où se déroulent des débats généraux sur la vie du mouvement (développement dans les régions).**

Les écoles Calandretas : ce que nous proposons

- La langue et son enseignement ne sont pas du domaine privé de conscience de l'individu, pas uniquement en tout cas. Cela concerne toute la société. La langue et son enseignement ne doivent pas être cantonnés dans ce domaine privé. C'est pour cela que nous sommes pour une définition du statut des *Calandretas* dans le cadre du service public.
- Nous pensons que cette définition statutaire doit prendre en compte les particularités des *Calandretas*.
- *Calandreta* est l'association de quatre paramètres aussi importants les uns que les autres :
-
- *La volonté d'apprendre dans la langue d'òc avec la méthode du bain de la langue.*
- *Des méthodes pédagogiques actives et innovatrices que les effectifs imposés par le bilinguisme rendent possibles.*
- *Une implication et une participation active et importante des parents qui " portent " l'école.*
- *Une participation des collectivités, et plus particulièrement des régions et des départements dont c'est la culture spécifique.*
- Pour cela nous proposons, le concept de " gestion mixte " qui serait défini dans un contexte légal comme un mode du service public. Une loi serait donc nécessaire, qui formaliserait un véritable partenariat tout en gardant l'autonomie du fonctionnement.
- Nous devons penser une formule juridique de la gestion mixte, et une répartition des rôles, pour faire une offre institutionnelle aux pouvoirs, encore que les conditions politiques d'une loi ne semblent pas réunies, et il s'en faut.
- Pour le moment notre situation statutaire est une gêne pour un bon fonctionnement des écoles et de leur développement.

Les Co-présidents de la Confédération des Ecoles Occitanes *Calandretas*



Charte des Calandretas

Traduction française de la version languedocienne votée à l'AG confédérale
du 21 mai 2005 à Limoux

Introduction

La Déclaration universelle des droits de l'homme,

La Convention internationale des droits des enfants,

La Charte européenne des langues régionales et minoritaires,

La Convention-cadre pour la protection des minorités nationales

affirment le droit à la différence, le droit de chacun à s'exprimer dans sa langue d'origine et par conséquent le droit à un enseignement dans cette langue.

C'est en référence à ces textes fondamentaux que *Calandreta* mène son action d'enseignement en occitan, en développant un esprit de tolérance et de respect de la différence.

1. L'OBJECTIF

1.1. L'objectif de *Calandreta* est de transmettre la langue et la culture occitanes aux enfants en assurant leur scolarisation en occitan dès l'école maternelle. L'occitan enseigné dans une *Calandreta* est celui de zone dialectale proche. Chaque établissement *Calandreta* tient compte de la réalité de la pratique de la langue dans son environnement proche et participe aux actions en faveur de son épanouissement et de sa reconnaissance.

1.2. À *Calandreta*, des parents, des enseignants et des amis de la langue s'associent « pour faire école » en érigeant des établissements scolaires. Chaque établissement *Calandreta* est conduit par une association. La langue occitane a sa place dans la vie associative du mouvement *Calandreta*.

1.3. *Calandreta* construit les conditions d'un bilinguisme véritable dès l'école maternelle, en immersion totale, pour donner à chaque enfant l'opportunité de bâtir de bonnes constructions cognitives. A l'école élémentaire les calandrons apprennent à lire d'abord en occitan.

1.4. Ils cheminent vers les langues et les cultures romanes et toutes les autres, en s'appuyant sur l'occitan comme langue vertébrale.

1.5. Une mission des établissements secondaires *Calandreta* est de valoriser le bilinguisme des enfants qui viennent du primaire. Ce bilinguisme doit permettre d'arriver à un plurilinguisme en fin de 3ème et de réussir le brevet spécial en occitan.

2. S'ASSOCIER POUR FAIRE ECOLE

2.1. Chaque établissement *Calandreta* est conduit par une association, déclarée dans le cadre de la loi de 1901. L'association *Calandreta* doit obtenir l'agrément de la Confédération. L'association et l'équipe pédagogique sont garantes de la mise en oeuvre de la Charte des *Calandretas*.

2.2. *Calandreta* offre un service public d'enseignement en occitan dans des établissements laïques où l'enseignement est gratuit. Ce mouvement associatif est indépendant des organisations politiques, syndicales et religieuses. Pour mettre en oeuvre son projet et pour le développer, *Calandreta* construit une collaboration effective entre les collectivités territoriales, les enseignants et les parents.

2.3. L'association agit en liaison avec la confédération des *Calandretas* et les fédérations départementales et régionales désignées par la confédération.

2.4. *Calandreta* associe les volontés, les énergies et les compétences pour développer l'emploi de l'occitan comme langue d'usage pour toute la vie de l'école. *Calandreta* souhaite que les parents de calandrons favorisent, dans la vie familiale, une ambiance propice à l'emploi quotidien de l'occitan. Pour cette raison, *Calandreta* s'engage à faciliter l'entrée de quiconque dans la langue et la culture occitanes. [1]

2.5. L'association a une responsabilité par rapport au personnel qui travaille dans l'établissement, qu'elle en soit directement l'employeur ou non. Les enseignants payés par l'État le sont grâce à un contrat d'association signé entre l'État et *Calandreta*.

2.6. Au niveau administratif, l'association et le chef d'établissement décident ensemble, même si ce dernier est l'interlocuteur de l'Éducation Nationale.

2.7. Dans les établissements *Calandretas*, les « *rescambis* » (rencontres - échanges) sont un lieu privilégié où partager le projet entre parents et enseignants. Le lieu d'élaboration du projet *Calandreta* est le congrès, tous les acteurs du mouvement y sont invités.

3. IMMERSION ET PEDAGOGIE.

3.1. Dans chaque établissement *Calandreta*, l'occitan est langue enseignante et langue enseignée, tant à l'oral qu'à l'écrit. *Calandreta* emploie la méthode de l'immersion précoce à l'école maternelle [2]. En particulier *Calandreta* constate qu'une langue renforce l'autre et qu'il faut accorder aux enfants le temps nécessaire pour qu'ils construisent eux-mêmes leurs apprentissages.

3.2. Les apprentissages se font en occitan d'abord, ensuite le français entre en classe après l'acquisition de la lecture en occitan, progressivement, pendant le cycle 2, de façon individualisée. Les heures de français en primaire à *Calandreta* sont planifiées ainsi chaque semaine : en CE1 3 heures, en CE2 4 heures, en CM1 5 heures, et en CM2 6 heures. *Calandreta* choisit la graphie classique et les normes proposées par le Conseil de la Langue Occitane [3].

3.3. La langue occitane est langue de culture : le projet pédagogique inclut la découverte de la littérature occitane avec tous les aspects culturels. Les calandrons se familiarisent en classe, petit à petit, avec tout le domaine linguistique occitan, avec tous ses grands dialectes. L'apprentissage d'une troisième langue peut commencer à partir de la fin du cycle 2 du primaire. [4]

3.4. Les enseignants fonctionnent en équipe pédagogique d'établissement, qui se réunit au moins une fois chaque semaine en « conseil ». Cette équipe prépare le projet d'école dans le cadre de la Charte des *Calandreta*, et garantit autant la place de la langue dans l'établissement que l'orientation pédagogique dans les classes. *Calandreta*, avec les enseignants organisés en équipes pédagogiques et en partenariat avec l'établissement APRENE [5], développe une méthode de pédagogie qui tient compte principalement, dans sa pratique, des travaux des courants pédagogiques « techniques Freinet » et « pédagogie institutionnelle » [6] et des psycholinguistes sur l'éducation bilingue en immersion précoce [7].

3.5. *Calandreta* encourage la mise en place d'institutions dans les classes [8] qui donnent la parole aux enfants, qui les rendent autonomes, qui règlent la vie des groupes, qui ouvrent la classe vers l'extérieur.

3.6 L'objectif est d'assurer une continuité de la maternelle jusqu'au lycée, et de donner du sens aux apprentissages. Les établissements *Calandreta* développent une pédagogie du sujet acteur dans un groupe, adaptée tant au premier qu'au second degré.

3.7. Le lieu d'élaboration du projet *Calandreta* est le congrès. Les enseignants y participent. Ils participent aussi aux réunions fédérales des enseignants et ils ont des représentants élus dans chaque institution de *Calandreta*. Les enseignants sont acteurs de leur formation initiale à APRENE et continue avec le Centre de Formation Professionnelle Occitan. Les enseignants respectent les instructions officielles de l'Éducation Nationale et le niveau scolaire des enfants doit être en conformité avec ces instructions. Dans les établissements *Calandreta*, « *Rescambi* » est le lieu privilégié où partager le projet.

4. ACTION CULTURELLE.

Chaque établissement *Calandreta* anime une action culturelle occitane et se lie à la vie culturelle de son environnement. Ceci donne du sens à la langue pour les calandrions, encourage la *Calandreta*, améliore la convivialité et la cohésion, et de plus finance un peu le fonctionnement de l'établissement. Cette action culturelle sur la place publique présente bien pour faire connaître et reconnaître *Calandreta* par la population et par les institutions. Pour la conduire, les associations *Calandreta* publient le calendrier annuel de leurs manifestations culturelles occitanes. À chaque réunion de l'association, l'activité culturelle occitane a sa place parmi les questions du jour.

CONCLUSION :

Cette Charte fixe les principes communs entre les établissements *Calandretas* affiliés à la Confédération Occitane des *Calandretas*. Pour pouvoir user du nom de *Calandreta*, une association doit obtenir et maintenir son affiliation à la Confédération, adhérer à la Charte, et en respecter autant les termes que l'esprit. Les quatre aspects, l'associatif, le linguistique, le pédagogique et celui des pratiques culturelles occitanes ne peuvent pas se séparer : c'est la rencontre des quatre qui s'identifie sous le vocable « *Calandreta* ».

[1] Par exemple, elle favorise la tenue de « *setmanièrs* » à l'école (session hebdomadaire où les adultes peuvent se baigner dans la langue occitane de chez eux).

[2] En référence à l'œuvre du professeur Jean Petit et aux recherches de Lambert et Taylor.

[3] *Calandreta* choisit la norme classique pour enseigner les structures grammaticales et lexicales aux enfants et comme outil de travail quotidien. Pour autant, *Calandreta* favorise l'accès des enfants aux œuvres littéraires et aux autres productions écrites dans la norme graphique dite mistralienne, dans un souci d'ouverture culturelle et de connaissance d'auteurs majeurs de notre littérature.

[4] Au cas où un intervenant extérieur en est chargé, il doit rester de toutes façons en cohérence avec les pratiques pédagogiques des enseignants.

[5] Établissement d'enseignement supérieur associatif fondé par la Confédération Occitane des *Calandretas* en 1996 pour assurer la formation initiale des enseignants dans le cadre ouvert par le protocole d'accord signé avec l'État et selon les prescriptions de *Calandreta*.

[6] Notamment de Celestin Freinet, Fernand Oury et René Laffitte ...

[7] Notamment Jean Petit et Gilbert Dalgalian ...

[8] Les "métiers", le "Conseil", le "Quoi de neuf", "l'auto-évaluation", les "ceintures de couleur", le "journal scolaire", la "correspondance scolaire", le "texte libre" avec le "choix de texte", le "marché" avec "la monnaie", sont des exemples de dispositifs institués en classe à *Calandreta* (cette liste n'est pas prescriptive).



ARGUMENTAIRES

Sur le bilinguisme et la réussite scolaire...

Je suis plutôt optimiste pour l'avenir des langues régionales en France. On sait maintenant qu'un enfant devenu bilingue précoce par des techniques immersives, bénéficie d'une stimulation intellectuelle, très supérieure à un monolingue. Les retombées seront non seulement linguistiques mais aussi intellectuelles, notamment dans le domaine des mathématiques. Statistiquement, sur mille enfants devenant bilingues, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf atteindront un niveau nettement supérieur à celui qu'ils auraient atteint s'ils étaient restés monolingues, car le bilinguisme développe l'intelligence d'abstraction, l'intelligence symbolique, la capacité de résoudre des problèmes de tout ordre. C'est cela la psycholinguistique, ce sont des vérités de laboratoire que tous les chercheurs connaissent.

Le ministère français sait depuis longtemps que les enfants bilingues, français-occitan, français-basque, français-catalan, obtiennent en mathématiques des résultats significativement supérieurs, en français aussi. Dans la région de Perpignan, des études ont été menées entre un échantillon de français monolingues et un échantillon de français devenus bilingues français-catalan. Il s'est révélé que l'échantillon français-catalan maîtrisait beaucoup mieux le français que le français monolingue. Le ministère le sait depuis longtemps.

Jean Petit est professeur de psycholinguistique à l'Université de Reims et ständiger Gastprofessor à l'Université de Constance en Allemagne. Chercheur en psycholinguistique acquisitionnelle, il a écrit de nombreux ouvrages sur l'apprentissage précoce des langues.

Sur le bain linguistique...

L'une des choses les plus fausses que l'on entend à propos des écoles immersives est l'affirmation selon laquelle celles-ci seraient le foyer ou la chapelle de communautés repliées sur leur langue régionale.... Dans cette situation de crise extrême de la langue, marquée par sa quasi-disparition de la vie privée, le bain linguistique est ainsi l'unique méthode pour former des locuteurs et atteindre une parité approximative avec le français. On ne peut espérer sauver la langue comme langue vive de communication spontanée, si l'on ne crée pas des lieux où celle-ci est effectivement parlée. Les écoles qui pratiquent ce bain linguistique sont de tels lieux, et presque les seuls lieux ouverts où la langue continue à se transmettre et à pratiquer. Or, juridiquement, ils restent des lieux privés; leur intégration au public, leur pleine reconnaissance publique, avec toutes les assurances nécessaires d'une pérennité, seraient le début d'une reconnaissance laïque et républicaine de la diversité des cultures de France et, d'abord, une mesure d'urgence.

(Libération 06/02/2002 : *La République a plus d'une langue*)

Jean-Pierre Cavallé est enseignant à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS).

Sur la sauvegarde des langues...

« Pourquoi serions-nous moins attentifs à la diversité des cultures humaines qu'à la diversité des espèces animales ou végétales ? Notre volonté si légitime de préserver notre environnement ne devrait-elle pas s'étendre aussi à l'environnement humain ? Du point de vue de la nature comme de celui de la culture, notre planète serait bien triste s'il n'y avait plus que les espèces « utiles », et quelques autres qui nous paraissent « décoratives », ou qui ont acquis valeur symbolique... A terme, il faudra que nous, les citoyens, prenions le relais ; le combat pour la diversité culturelle sera gagné lorsque nous serons prêts à nous mobiliser, intellectuellement, affectivement et matériellement, en faveur d'une langue menacée de disparition, avec autant de conviction que pour empêcher l'extinction du panda ou du rhinocéros. »

Amin MAALOUF Les identités meurtrières-1998-Grasset

DÉCLARATION UNIVERSELLE DE L'UNESCO SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

La diversité culturelle enrichit chaque jour nos vies de mille manières. Elle est aussi une source importante en matière d'identité et de droits fondamentaux de l'homme. La diversité des cultures qui nous entourent aujourd'hui est le produit de milliers d'années d'interaction de l'homme avec la nature et de relations entre peuples aux coutumes, croyances et modes de vie différents. Nous devons faire en sorte de transmettre aux générations futures cet héritage qui a une valeur inestimable.

Cette transmission ne peut et ne doit pas être tenue pour acquise. Toutes les cultures sont créatives et dynamiques, mais elles sont aussi uniques, fragiles et irremplaçables. Une culture négligée pendant une seule génération peut être perdue à jamais. Il est donc crucial de créer un environnement permettant à toutes les cultures de s'épanouir librement. Afin de préserver la diversité culturelle dans toute sa variété et sa vitalité, les Etats membres de l'UNESCO ont adopté à l'unanimité en 2001 la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Le document que vous avez devant vous est une version de ce texte qui a été rédigée par et pour des jeunes du monde entier.

Avec cette version de la Déclaration, nous cherchons non seulement à présenter aux jeunes la diversité culturelle et l'UNESCO, mais aussi à resserrer les liens entre eux, en quelque lieu qu'ils habitent. Grâce à l'amitié internationale, les jeunes devraient tirer profit de la diversité culturelle et, par leurs actes d'aujourd'hui, aider à la préserver pour les générations futures. Si la jeunesse est la clé de l'avenir, il est essentiel qu'elle façonne aussi le présent.

Koïchiro Matsuura Directeur général de l'Unesco

RAPPORT POIGNANT (Maire de Quimper à Monsieur Lionel Jospin Premier Ministre le 01 juillet 1998)

07/1998 -Langues et cultures régionales-

Extraits :

Enseignement associatif

Les écoles de cet enseignement sont issues du mouvement associatif et des parents d'élèves ; elles proposent un enseignement entièrement en langue régionale en maternelle, au départ de la scolarité primaire (immersion totale) et introduisent progressivement le français. Le bilinguisme doit être acquis à la fin du primaire.

Cette pédagogie se poursuit dans des collèges et lycées. Elles s'appellent Diwan en breton, Ikastola en basque, Calandreta en occitan, Bressola en catalan, ABCM Zweisprächigkeit en alsacien.

Leur statut privé a été défini par le ministère de l'Education Nationale, en 1994. Il correspond au contrat d'association, comme pour les écoles confessionnelles.

Ces écoles sont nées de la carence de l'enseignement public qui n'a pas su ou voulu prendre en compte la demande de familles souhaitant que leurs enfants apprennent leur langue maternelle ou celle de leurs grands-parents. A travers cette demande, elles exprimaient l'espoir que ne disparaisse pas une langue à laquelle elles tenaient. Aujourd'hui, on constate que les locuteurs qui ont reçu leur langue régionale de façon «maternelle » diminuent. En même temps, celles et ceux qui décident d'apprendre telle ou telle langue sont de plus en plus nombreux. Même s'il ne s'agit pas des mêmes nombres, les deux courbes se croisent et il y aurait grand tort à sous-estimer cette évolution.

Ces écoles associatives connaissent souvent de lourdes difficultés, notamment financières, en matière d'investissement et de fonctionnement. Elles sont privées par leur statut, associées à l'Etat par leur contrat, laïques par leur caractère, spécifiques par la méthode pédagogique employée, « militantes » dans le sens où parents et enseignants s'engagent beaucoup dans toute la vie de l'école. Elles réclament un statut particulier qui garantirait les principes pédagogiques de bain linguistique et assurerait la pérennité des établissements.

Plus généralement, elles ont besoin de stabilité et de sécurité pour le travail scolaire comme pour les personnels.

...Nos langues et cultures régionales sont aussi notre patrimoine commun, une partie du patrimoine de l'humanité. Aujourd'hui, la République ne respecterait pas ses propres principes si elle n'était pas attentive aux demandes, aux attentes, à la vie de ces langues et cultures qui existent sur son territoire, en métropole comme outre-mer. Notre pays aime protéger ses monuments et ses oeuvres artistiques. Il a mis en place des structures administratives, formé et recruté des fonctionnaires pour cela. Il doit porter la même attention à son patrimoine linguistique et à sa diversité culturelle. Cela relève de son devoir. Il est comptable de la vie de ces langues sur son territoire. Pourtant, la France a pris beaucoup de retard. Il a la responsabilité de les sauvegarder, de les transmettre, de les développer. Ne rien faire serait choisir leur disparition, au moins leur effacement. Cette disposition serait contraire à de nombreux textes internationaux.

Les habitants de la Région Auvergne souhaitent apprendre la langue de leur région:

A la demande de l'Institut d'études occitanes de la Région Auvergne, l'Ifop a réalisé une étude originale auprès des habitants de l'Auvergne. Il s'agissait de déterminer les pratiques au sens large et les modes de transmission des langues régionales dans cette région. Au delà de ces niveaux de compétence, cette enquête a permis de faire un état des lieux de l'enseignement de ces langues. **Les résultats montrent l'évidence d'un fait linguistique régional en Auvergne.**

L'intervention publique

Le concours des collectivités et de l'Etat a été décisif pour réaliser l'étude IFOP : le Conseil Régional Auvergne, la DGLFLF (Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France), et la DRAC Auvergne.

Le souhait d'apprendre

Un souhait important que la langue régionale puisse être transmise à ses enfants. On note que 40% des parents n'ayant pas appris cette langue à leurs enfants, expriment rétrospectivement le souhait de le faire, ce qui témoigne d'un attachement fort à ce vecteur de la culture régionale. Cette volonté est plus forte chez les femmes (45% contre 36% chez les hommes), les résidents âgés de 25 à 34 ans (59%) et les habitants du Cantal (52%).

Une majorité serait favorable à ce que cet apprentissage soit offert par l'école (51%), 19% le souhaitant même « tout à fait ». Ce désir de voir la langue être proposée à l'école est le plus fort dans les départements Occitans :

Cantal 74 %,

Haute-Loire 53 %,

Puy de Dôme 51 %.

On relève également que les jeunes sont plus nombreux à approuver une telle mesure (**60% pour les interviewés de moins de 35 ans contre 49% pour ceux âgés de plus de 35 ans**).

Corollaire de ce souhait d'enseignement de la langue locale à l'école, **41% des personnes ayant des enfants déclarent qu'ils aimeraient que leurs enfants apprennent ou se perfectionnent dans cette langue**, ce taux étant majoritaire chez les habitants de moins de 35 ans (58%), dont les enfants pourraient être concernés par une telle mesure. Là encore, ce souhait s'exprime avec plus de force dans le **Cantal (63%)** et parmi les interviewés attachés au parler local (70%).

Parmi les personnes âgées de 25 à 34 ans, **42% des Habitants de la Région Auvergne s'estiment attachés à la langue régionale et à sa culture.** Cet attachement est de 64% dans le Cantal.

Près des trois quarts (71%) des personnes interrogées se déclarent favorables au maintien et au développement de cette langue et de cette culture dans la région Auvergne, 17% y étant même « tout à fait favorables ». Encore davantage chez les moins de 35 ans (76 %).

Dans ce cadre, la région (54%) et les communes ou structures intercommunales (52%) apparaissent comme les principales structures désignées pour s'occuper du maintien et du développement de la langue et de la culture régionales. Cela exprimant certainement la nécessité d'une action de proximité. Deux autres institutions ont, selon les interviewés, un rôle important à jouer pour promouvoir ce vecteur de la culture locale : **l'Education nationale (43%) et le Ministère de la culture (42%).**

Sondage effectué par l'IFOP auprès d'un échantillon de 804 personnes, représentatif de la population de la région Auvergne âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession) après stratification par département et catégorie d'agglomération. Les interviews ont eu lieu par téléphone au domicile des personnes interrogées. Du 4 au 7 mars 2006.